



DAF
Direction des Affaires générales et juridiques

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

QUESTION ORALE

Question orale des conseillers municipaux de l'opposition

Auteur : Brigitte ZUCCHIATTI, groupe « Union centriste/UDF/ MoDem »
Sujet : L'occupation du domaine public place de l'hôtel de ville par des marchands non autorisés
Dépôt : 24 septembre 2009
Direction concernée : Direction de la Prévention/sécurité

Réponse proposée au Maire

Aucune autorisation n'a été délivrée à des commerçants pour occuper la place de la République et plus précisément le parvis de l'hôtel de ville.

La police municipale a été alertée de cette problématique. Ces vendeurs arrivaient plutôt en fin d'après midi. Son intervention a donc été limitée du fait de ses horaires de fonctionnement (fermeture du service à 16h45).

Depuis le 01/09/09, la police municipale est ouverte du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 et le dimanche de 4h30 à 18h30 sans interruption. Les effectifs sont déjà intervenus pour faire partir ces vendeurs dits « à la sauvette ». Une procédure est actuellement en cours d'élaboration entre la police municipale et la police nationale afin de lutter efficacement contre ce phénomène mais la difficulté vient de ce que ces personnes sont bien souvent sans domicile fixe. Cela rend les poursuites judiciaires plus compliquées voire inopérantes.

En tout état de cause, la police municipale en lien avec la police nationale va intensifier ses interventions sur ce site.